

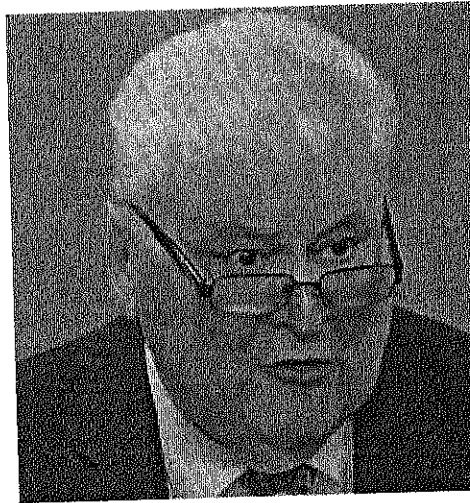
STRASBOURG Centre de gestion agréé Alsace

Un anniversaire et quelques préoccupations

DNA
26/10/16

DEPUIS SA CRÉATION à Strasbourg en 1976 à l'initiative de plusieurs experts-comptables, le centre de gestion agréé Alsace (CGA) a assisté près de 36 000 chefs d'entreprise. Outre les avantages fiscaux liés à l'adhésion, ils ont bénéficié de ses prestations de services en matière de gestion et de performance économique, de formation et de prévention des erreurs fiscales, autant de missions légales assignées au CGA (DNA du 28 avril 2016).

Avec 7 815 membres adhérents à ce jour (dont 12 % établis hors d'Alsace), le CGA, dont l'agrément a été renouvelé pour six ans par l'administration fiscale en août 2015, constitue toujours l'un des plus importants du genre en France. Lundi, Gérard Magar, son président depuis 1995, et son directeur Jean-Bernard Schmitt ont profité de l'assemblée générale annuelle, réunie dans les salons de l'Hôtel Mercure, place de Bordeaux à Strasbourg, pour célébrer le 40^e anniversaire de l'association autour d'une pièce montée. Un hommage a notamment été rendu à six anciens administrateurs du CGA, les experts-comptables Monique Nuss, Jean-Marie Balduf et Clément Schertzinger, le pharmacien Maurice Noll, le chausseur Maurice Steinmetz et le traiteur Georges Waltz. Plusieurs adhérents ont également été mis à l'honneur parmi lesquels les trois plus anciens encore en activité en 2016,



Gérard Magar, président du CGA. PHOTO DNA - C. JOUBERT

Benoît Brissinger, paysagiste à Bisel (Haut-Rhin), et Coralie et Christophe Andt, de la winstub strasbourgeoise Au Pont Corbeau, lauréats du premier prix du concours national « Les Ailes de la TPE », respectivement en 2009 et 2015.

Alain Conesa, vice-président de la fédération des centres de gestion agréés, a clôturé la cérémonie en évoquant plusieurs questions d'actualité parmi lesquelles la mise en œuvre de « l'examen périodique de sincérité », une nouvelle mission légale de prévention fiscale.

Prévue pour 2017, cette dernière, qualifiée par Gérard Magar « d'usine à gaz », fait actuellement l'objet de discussions entre l'Ordre des experts-comptables, représentants des organismes de gestion agréés, et l'administration fiscale.

X.T.